

ARRÊTÉ

portant désignation des membres du jury
du concours externe de contrôleur des Finances
publiques affectés au traitement de l'information en
qualité de programmeur
organisé au titre de l'année 2020
(admission)

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES,

Vu le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 relatif aux programmes et à la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 22 février 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours et examens professionnels de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours spéciaux pour le recrutement de contrôleurs des Finances publique de 2^{ème} classe affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour constituer le jury du concours externe pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur organisé au titre de l'année 2020 :

M. BAEZA Laurent	inspecteur des Finances publiques
Mme BENOIT Sophie	inspectrice des Finances publiques
Mme BISSOUNYE Renée	inspectrice des Finances publiques
M. NGUYEN Trong An	inspecteur des Finances publiques
M. POZZOBON David	inspecteur des Finances publiques
Mme QUERO Catherine	inspectrice divisionnaire des Finances publiques

Article 2 : En cas d'empêchement des personnes désignées à l'article premier, celles-ci pourront être remplacées par :

M. BRICE Jérémy	inspecteur des Finances publiques
Mme MARTINHO Magali	inspectrice des Finances publiques
M. WATREMEZ Boris	inspecteur des Finances publiques

Article 3 : Monsieur Ollivier Cornec, administrateur des Finances publiques adjoint, est nommé en qualité de Président du jury du concours externe pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur organisé au titre de l'année 2020.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

Fait à Noisy-le-Grand, le 12 juin 2020.

Le directeur de l'École nationale
des Finances publiques par intérim

Par procuration Jean-Marc ECOIFFIER

